

Entrave expert comptable licenciement eco

Par benoit59600, le 12/04/2009 à 11:22

Bonjour,

nous sommes, dans ma société, dans une procédure concomitante de livre III et IV. Nous avons fait appel à un cabinet d'expert.

Des le lendemain, celui-ci a rencontrer ma direction mais depuis les documents arrivent au compte gouttes et il manque énormément d'info.

Le cabinet ne pourra donc rendre son rapport dans les 21 jours et ont demandés un report a ma direction.

Si celle ci refuse, je voulais savoir quels sont les recours possibles?

Merci d'avance de votre aide